

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2016005

Signataire : AD

Séance du Conseil Municipal du 23/06/2016

RAPPORTEUR : Jean-Jacques KARMAN

OBJET : Abrogation de la délibération n°334 du 17 décembre 2015 - Déclassement du bien situé 17 rue des Postes à Aubervilliers, sur les parcelles cadastrées BH 89 et BH 92. - Cession du bien situé 17 rue des Postes à Aubervilliers, sur les parcelles cadastrées BH 89 et BH 92, au profit de la SARL GEST'INN GROUP.

EXPOSE :

La Commune est propriétaire de l'immeuble situé 17 rue des Postes à Aubervilliers, sur les parcelles cadastrées BH 89 et 92 d'une superficie totale de 140 m². Ce bien est composé d'un sous-sol, rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^{ème} étages chacun d'une superficie d'environ 80 m².

Il s'agit des locaux anciennement mis à disposition du Département pour y accueillir un centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI). Ces locaux sont inoccupés depuis le sinistre ayant endommagé le bâtiment en 2012. Le centre de PMI a été relocalisé au 65 rue des cités.

La configuration du bien et les importants frais de conservation et de réhabilitation n'ont pas permis de faire aboutir les projets de réutilisation de cet immeuble par la Commune.

Par courrier en date du 12 juin 2015, la SARL GEST'INN GROUP a fait part à la Commune de son souhait d'acquérir ce bien au prix de 307 000 €, afin d'y réaliser 6 logements. Ce prix n'a pas appelé d'observations particulières de la part du service de France Domaine.

Un avis favorable a été adressé à cette société tout en lui rappelant la nécessaire prise en compte dans le cadre de son projet de la Charte Qualité Constructions de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune.

Par délibération du 17 décembre 2015, le conseil municipal a autorisé la cession du bien mais sans en prévoir son déclassement préalable du domaine public. Aussi, il convient d'abroger cette délibération afin de permettre le déclassement et d'autoriser la cession de façon régulière.

En effet, l'immeuble, ayant été affecté à un service public (centre de PMI) et appartenant de ce fait au domaine public communal, doit préalablement être déclassé afin de pouvoir être cédé.

Le déclassement du domaine public communal de cet immeuble est conditionné par la fermeture au public et la non possibilité de l'utiliser. L'accès à ce dernier n'est plus possible depuis l'incendie et le centre de PMI a été définitivement et physiquement fermé avant d'être relocalisé.

A ce jour, l'immeuble du 17 rue des Postes ne peut plus faire l'objet d'une utilisation publique ou concourant à l'exécution d'une mission de service public, du fait de la Commune ou de toute personne publique ou privée, morale ou physique, y ayant été habilitée ou autorisée par la Commune.

Il a donc été établi la désaffectation de l'immeuble par procès-verbal en date du 24 mai 2016 et par arrêté du maire en date du 25 mai 2016.

Il est donc proposé au conseil municipal :

-d'abroger la délibération n°334 du 17 décembre 2015 de cession de l'immeuble situé 17 rue des Postes à Aubervilliers.

-d'approuver le déclassement du domaine public communal de l'immeuble situé 17 rue des Postes à Aubervilliers sur les parcelles cadastrées BH 89 et BH 92.

-d'approuver la cession d'un bien en totalité situé 17 rue des Postes à Aubervilliers, sur les parcelles cadastrées BH 89 et BH 92, au profit de la SARL GEST'INN GROUP, ou tout substitué, au prix de 307 000 €.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 34

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 juin 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 23 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 juin 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, TLILI Leïla, MM. MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme PEJOUX Claudine, MM CHIBAH Salah, RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, PLEE Eric, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mme FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, MM. GARNIER Daniel, HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani,	Représenté	par : Mme Mériem DERKAOUI
Mme GRARE Laurence	Représentée	par : M. DAGUET Anthony
Mme MARINO Danielle	Représentée	par : M. KARMAN Jean-Jacques
Mme NEDELEC Soizig	Représentée	par : Mme VALLY Sophie
Mme MERCADER Y PUIG	Représentée	par : M. BEAUDET Pascal
Mme MILLA Josiane	Représentée	par : Mme PEJOUX Claudine
Mme MBONDO Thérèse	Représentée	par : M. ROZENBERG Silvère
Mme REDOUANE Wassila	Représentée	par : M. CHIBAH Salah
Mme RABAH Hana	Représentée	par : M. KARROUMI Sofienne
Mme YONNET Evelyne	Représentée	par : M. LOGRE Benoît
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté	par : M. VANNIER Jean-yves

Mme LENZI Ling représentée par M. BIDAL Damien à partir de la question n°88

Mme TLILI Laïla représentée par M. WOHLGROTH Antoine à partir de la question n°128.

Absents : Mme SIGNATE Rouguy, MM. RACHEDI Hakim, ZAIRI Rachid, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. SANON Guillaume

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2016005

Signataire : AD

OBJET : Cession du bien situé 17 rue des Postes à Aubervilliers, sur les parcelles cadastrées BH 89 et BH 92, au profit de la SARL GEST'INN GROUP.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n°334 du 17 décembre 2015 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 23 juin 2016 de déclassement du domaine public du bien situé 17 rue des Postes à Aubervilliers ;

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 27 mai 2016;

Considérant que la Commune est propriétaire d'un bien en totalité situé 17 rue des Postes à Aubervilliers, sur les parcelles cadastrées BH 89 et BH 92,

Considérant que ces locaux, anciennement mis à disposition du Département pour y accueillir un centre de Protection Maternel et Infantile, sont inoccupés depuis le sinistre ayant endommagé le bâtiment en 2012,

Considérant que la configuration du bien et les importants frais de conservation et de réhabilitation n'ont pas permis de faire aboutir les projets de réutilisation de cet immeuble par la Commune,

Considérant que par délibération du 17 décembre 2015, le conseil municipal a autorisé la cession du bien mais sans en prévoir son déclassement préalable du domaine public,

Considérant qu'il convient d'abroger cette délibération afin de permettre le déclassement et d'autoriser la cession de façon régulière,

Considérant que la désaffectation de l'immeuble situé 17 rue des Postes à Aubervilliers, sur les parcelles cadastrées BH 89 et BH 92, a été constatée par un arrêté du maire en date du 25 mai 2016 sur la base d'un procès-verbal de désaffectation du 24 mai 2016 et qu'il a été procédé au classement de ces terrains dans le domaine privé communal par délibération du conseil municipal du 23 juin 2016,

Considérant que la SARL GEST'INN GROUP a fait part à la Commune de son souhait d'acquérir ce bien situé 17 rue des Postes, sur les parcelles cadastrées BH 89 et BH 92, afin d'y réaliser 6 logements,

A la majorité MM VANNIER, LOGRE, GARNIER ayant voté contre

DELIBERE :

ABROGE la délibération n°334 du 17 décembre 2015.

DECIDE de céder le bien en totalité situé 17 rue des Postes à Aubervilliers, sur les parcelles cadastrées BH 89 et BH 92, au profit de la SARL GEST'INN GROUP, ou tout substitué.

FIXE le prix de cession à 307.000 €.

AUTORISE la Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

DIT que la recette résultant de cette cession sera imputée au 203-775-824.

L'adjointe déléguée

Sophie VALLY

Reçu en préfecture le : 24/06/2016

Publié le : 24/06/2016

Certifié exécutoire le : 24/06/2016

L'adjointe déléguée

Sophie VALLY

